


LES SOINS EN ADDICTOLOGIE


Les signes physiques de dépendance à l'alcool peuvent être soulagés par un sevrage éthylique. Cette étape, particulièrement à risque, nécessite un traitement médicamenteux, prévenant les complications.

Le sevrage peut se dérouler en ambulatoire (c'est-à-dire hors du milieu hospitalier) en l'absence d'antécédent de complication de sevrage.


Le soin médical fondamental en addictologie est **la consultation de suivi** ambulatoire. En cas de difficulté lors du sevrage ambulatoire, un sevrage hospitalier doit être organisé auprès de structures adaptées (sevrage « simple »).

 Structures hospitalières organisant des **sevrages simples (environ 7 jours)** :


- CH de Vertou : 02.40.80.80.10.
- CH d'Ancenis : 02.40.09.46.15 / 02.40.09.42.96
- CH de Cholet : 02.41.49.66.54
- CH de Machecoul : 02.40.78.44.45 (Après orientation addictologique).
- Clinique St Augustin (Nantes) : 02.40.12.30.00

 En cas de difficulté au décours du sevrage simple, il existe des possibilités de **cure (sevrage complexe)**. Il s'agit d'un soin en hospitalisation complète d'une durée de 3 semaines :

- Unité Guillaume Apollinaire (CH St Jacques) : 02.40.84.61.19
- Unité La Saline (Guérande) : 02.40.62.64.70.
- Les métives (La Roche sur Yon) : 02.51.37.54.11

 Les soins peuvent être prolongés par des soins de type **post-cure (soins de suite addictologique)** :

- SSRA La Baronnais (Bouguenais 44) : 02.40.26.94.00
- Philae (Pont Péan 35) : 02.23.302.302
- Les Métives (Sables d'Olonne 85) : 02.51.21.87.80.
- Kerdudo (Lorient 56) : 02.97.02.95.30 (réservé aux femmes).
- Le Courbat (Le Liège 37) : 02.47.91.22.22

 Un accompagnement plus contenant à la gestion ou au maintien de l'abstinence peut être proposé via un accueil en **hôpital de jour**. Il s'agit d'un accueil à la journée avec retour à domicile en soirée. Il se déroule sur un ou plusieurs jours par semaine, pendant plusieurs semaines (souvent un mois renouvelable deux fois) :

- HDJ La Baronnais (Bouguenais) : 02.40.26.94.00
- HDJ CAPPJA Jacques Prévert : 02.40.08.47.95 / Fax : 02.40.08.47.98